

mentaires désobligeants sur les questions de race, religion ou croyance. Nous ne permettons pas la diffusion de paroles injurieuses, indécentes ou impies. Nous ne permettons pas diffusion de textes malveillants, diffamatoires ou scandaleux, de publicité contenant des affirmations fausses ou trompeuses, des fausses nouvelles, de textes relatifs au malthusianisme ou aux maladies vénériennes, sauf au moment et dans la forme approuvés par le directeur général, de causeries de devins, liseurs de sphère de cristal et choses semblables. Ce sont les seules interdictions que nous imposons à la radiodiffusion de la parole. La question de la radiodiffusion de la parole ayant été discutée au Canada dernièrement et pouvant l'être encore, je voudrais présenter quelques remarques au sujet de l'attitude de la Société sur cette question si disputée de la liberté de parole.

Nous croyons la censure indésirable et peut-être impossible sauf pour imposer le respect de la décence et les petites prohibitions fixées dans nos règlements. Nous avons toujours pris soin de choisir des orateurs capables de discuter les problèmes publics avec une courtoisie reconnue, et nous continuerons de prendre ce soin. Nous nous efforçons d'écarter, chez les propriétaires de postes privés, toute tendance à laisser leurs opinions politiques ou sociales personnelles influencer les émissions de leurs postes. La censure elle-même repose sur l'opinion d'un individu qui n'est peut-être pas plus qualifié pour exprimer une opinion que la personne qu'il censure. Nous croyons qu'on doit permettre à la parole radiodiffusée d'être franche et stimulante. Dans les matières controversées, nous avons essayé et nous essaierons de permettre la libre expression d'opinions divergentes, voire opposées. En certaines occasions, on n'a peut-être pas exprimé une assez grande diversité d'opinions. Nous croyons que les problèmes nationaux et internationaux doivent être discutés par les citoyens canadiens sans restriction ni crainte. Il se peut que des opinions assez répandues soient restées inexprimées. Cette situation sera corrigée.

Nous sommes opposés et nous résisterons à toute tentative d'enrégimenter l'opinion et d'étouffer la liberté d'expression. Nous n'avons pas la moindre raison de croire que le gouvernement désire une telle réglementation. Nous avons plutôt toutes raisons de croire le contraire. Nous sommes naturellement prêts à reconnaître qu'en temps de guerre, ou peut-être devant l'imminence d'un danger national provenant de l'extérieur, un certain contrôle gouvernemental pourrait être nécessaire. Tant que cette situation ne se produira pas, la Société, ayant choisi des orateurs et des commentateurs compétents, ne se propose pas de contrarier le droit de libre expression.

Nous sommes aussi et resterons toujours opposés à toute tentative d'acheter le droit de présenter sur notre réseau une opinion ou une propagande personnelle. Si un orateur attrayant a des opinions assez bien étayées, Radio-Canada les présentera gratuitement pour contribuer à l'instruction nationale et à la discussion stimulante. Le libre échange des idées est une des sauvegardes de notre démocratie, et nous croirions manquer à notre devoir de gardiens d'une part du domaine public si nous ne résistions pas à la mainmise de l'extérieur et à toute tentative de placer la radiodiffusion sous la domination d'une puissance d'argent. J'ai pensé nécessaire de faire cette déclaration.

Un certain nombre de nos autres règlements concernant la radiodiffusion politique, et répètent à ce sujet les dispositions de la Loi de la radiodiffusion. Je puis dire que nous étudions sérieusement quelque moyen de limiter le volume des émissions politiques en période électorale, parce que nous avons trouvé, lors de la dernière campagne électorale en Ontario, que le volume des émissions divertissantes ou instructives était sensiblement réduit par la quantité des émissions politiques. Nous savons que c'est difficile, mais nous étudions cette possibilité, et nous continuerons de faire tous nos efforts pour traiter tous les partis avec justice et pour tâcher de réglementer un peu la quantité totale de temps occupé. Nous avons fait des règlements sur le contenu des annonces,